



Comité de Saône et Loire d'Athlétisme

Maison des Sports – 16 Rue des Prés
71300 Montceau-les-Mines
Tél. / Fax : 03-85-57-37-37
<http://cda71.athle.com>
comite71athletisme@wanadoo.fr

CHAMPIONNATS DE SAONE ET LOIRE DE CROSS DIMANCHE 14 JANVIER 2018 A LA CHAPELLE-THECLE

Règlement : Chaque club peut aligner autant d'athlètes licenciés qu'il le désire dans les catégories suivantes :

2005 / 2006	BENJAMINS	M et F	Classement par équipes sur	4 arrivants
2003/ 2004	MINIMES	M et F	Classement par équipes sur	4 arrivants
2002/ 2001	CADETS	M et F	Classement par équipes sur	4 arrivants
1999 / 2000	JUNIORS	M et F	Classement par équipes sur	4 arrivants
96 à 98	ESPOIRS	M et F	Classement par équipes avec les séniors	
79 à 95	SENIORS	M et F	Classement par équipes sur	4 arrivants
78 et avant	MASTER	M	Classement par équipes sur	4 arrivants
78 et avant	MASTER	F	Classement par équipes avec les seniors	
78 à 69	MASTER 1			
68 à 59	MASTER 2			
58 à 49	MASTER 3			
48 à 39	MASTER 4			
38 et avant	MASTER 5			

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ATHLETES

Tout athlète participant aux championnats de Saône et Loire devra être titulaire d'une licence FFA 'Compétition' créée ou renouvelée **au plus tard la veille de la compétition** (article 1.2 du règlement hivernal FFA).

ORGANISATION TECHNIQUE

Confié au club du **A.S. TOURNUS** (sous la responsabilité du Comité de Saône et Loire)

Les horaires et les plans des parcours sont en ligne sur le site du comité dans l'onglet '**Champ. Cross 71**'

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Le bureau du Comité Départemental

Le secrétaire Comité départemental

Mlle. Carole LESIRE

Tel : 03 85 57 37 37

M. Marc BADET

Tel : 03 85 85 09 93

ENGAGEMENTS

Les clubs devront engager leurs athlètes par la procédure d'engagements en ligne sur le site du Comité (la même procédure utilisée pour les compétitions de piste ou de salle).

La date butoir des engagements est fixée à 12h00 le mercredi 10 Janvier 2018.

PARTICIPATION DES ATHLETES UNSS

Dans les catégories BENJAMINS et MINIMES exclusivement.

Sous réserve d'inscription par le chef d'établissement et sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. Chaque club peut, en application de la convention mixte UNSS/FFA inclure dans chaque équipe plusieurs athlètes licenciés UNSS 2017/2018 dont ' UN et UN SEUL ' pourra être pris en compte dans le classement.

Ces athlètes **DEVRONT OBLIGATOIREMENT** être titulaires d'une licence FFA pour pouvoir participer aux championnats régionaux par équipes.

Ces athlètes susceptibles d'entrer dans une équipe de club devront être inscrits en même temps que les autres sur les feuilles d'engagements fournies aux clubs par le comité de S et L (avec mention UNSS / CLUB) à la place du numéro de licence FFA.

ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Comme les années précédentes, le comité engagera tous les arrivants des championnats départementaux.

**Les $\frac{1}{4}$ de finale des championnats de France de cross
(Ex régionaux) auront lieu le Dimanche 4 Février 2018
au CREUSOT (71)**

RECOMPENSES

A l'issue des championnats seront récompensés :

	<u>INDIVIDUELS</u>	<u>EQUIPES</u>
BENJAMINS M et F	3 premiers 2006 3 premiers 2005	Première équipe
MINIMES M et F	3 premiers 2004 3 premiers 2003	Première équipe
CADETS M et F	3 premiers	Première équipe
JUNIORS M et F	3 premiers	Première équipe
ESPOIRS M et F	3 premiers	
SENIORS M et F	3 premiers	Première équipe
MASTER M	3 premiers	Première équipe
MASTER F	3 premiers	

Rappel : Les récompenses individuelles sont offertes par le comité.

Les coupes récompensant les équipes sont à la charge du club organisateur.

Le Comité de Saône et Loire